

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-132 à 23-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, MM. GAUTIER, BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes SEGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. BIDAULT ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir Mme PERCHET
- Mme LÉMAN ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme LÉOSTIC
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-137 Dénomination du Rond point " Ordre National du Mérite "

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

20 NOV. 2023

20 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-137-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

N° 23-137

DÉNOMINATION DU ROND POINT « ORDRE NATIONAL DU MÉRITE »

RAPPORT

M. Jean-Pierre DUVÉREÉ rappelle que conformément à l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la dénomination des voies et lieux-dits.

Institution républicaine qui fête cette année son 60^{ème} anniversaire, l'Ordre national du Mérite est un ordre de chevalerie honorifique français institué le 03 décembre 1963 par le général De Gaulle. Il a vocation à récompenser les mérites « distingués » qu'ils soient militaires ou civils. Il est chargé de stimuler les énergies individuelles, le bénévolat afin de représenter l'esprit civique français et de participer au rayonnement de la France.

Enfin, l'ordre national du Mérite applique la parité dans les promotions civiles incarnant ainsi par la distinction qu'il octroie la richesse de la diversité de la société française, que ce soit aux niveaux culturel, social ou de ses différents secteurs économiques.

Ainsi par rapport au souhait exprimé par l'association des Membres de l'Ordre National du Mérite de l'Eure, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer en l'honneur du 60^{ème} anniversaire de la création de cet ordre républicain, au rond-point situé à l'intersection de la chaussée du Vexin, de la voie Eric Tabarly et de la Voie Alain Bombard, le nom de rond-point de *l'Ordre National du Mérite*.

Un arbre du Souvenir sera planté à proximité rappelant cet anniversaire par une plaque commémorative.

DÉCISION


Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOpte la dénomination « Ordre National du Mérite » pour le rond-point situé à l'intersection de la chaussée du Vexin, de la voie Eric Tabarly et de la Voie Alain Bombard, figurant sur le plan annexé et anciennement dénommé rond-point du canal .

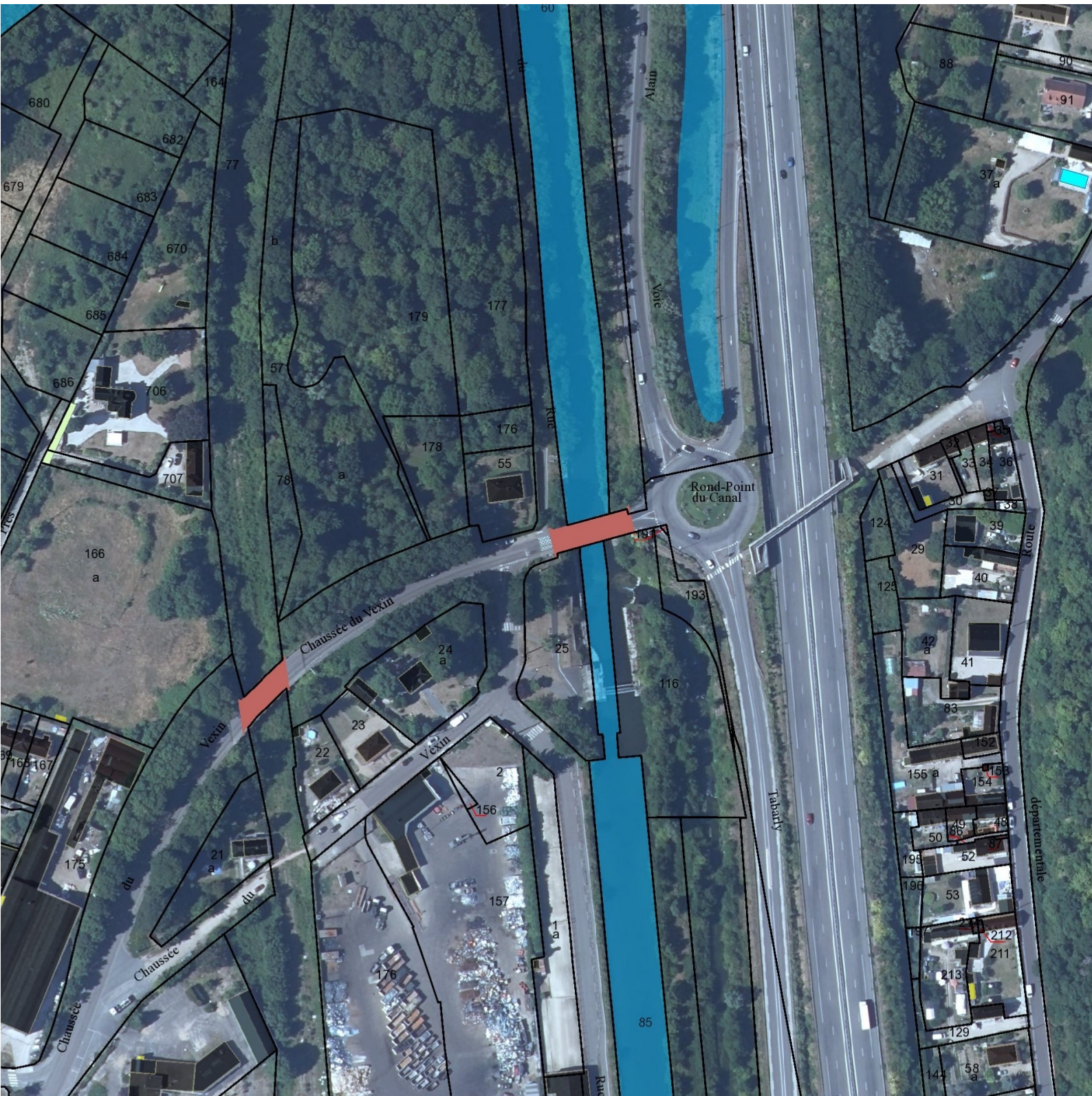
Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-137-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-137-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023